

DISPOSITIONS POUR LA SAISON ICR 2021-2022

En raison des deux précédentes saisons d'Interclubs déclarées "blanches", la Commission Sportive Régionale (CSR) a dû revoir les dispositions pour la saison ICR 2021-2022. Vous trouverez ci-dessous toutes les informations importantes au déroulement de cette saison d'interclubs régional.

Calendrier ICR 2021-2022

Dates	Journées
20-21 novembre 2021	J1
11-12 décembre 2021	J2
8-9 janvier 2022	J3
29-30 janvier 2022	J4
19-20 mars 2022	J5
2-3 avril 2022	Rattrapages
23-24 avril 2022	Phases Finales

1. Les équipes des ICR 2021-2022

Les équipes pouvant participer aux Championnat Régional Interclubs 2021-2022 sont celles initialement inscrites lors de la saison 2020-2021 (déclarée blanche).

Les appellations des poules changent pour la saison 2021-2022 :

- Honneur Régional (HR) devient **Régional 3 (R3)**
- Promotion Régional (PR) devient **Régional 2 (R2)**
- Top 12 Régional devient **Régional 1 (R1)**

2. Repêchages

La liste de repêchage sera basée sur les résultats de la saison des interclubs 2019-2020

A. *Un repêchage d'équipe aura lieu pour deux raisons :*

- Afin de compléter les poules incomplètes de la saison 2020-2021
- Afin de remplacer d'éventuelles équipes ne pouvant pas se réinscrire pour la saison 2021-2022 (la non-réinscription d'une équipe aura préalablement fait l'objet d'une validation par la CSR)

B. *Création d'une liste de repêchage R3-R2 et R2-R1*

Pour un repêchage en R1, une liste de repêchage sera constituée par un tirage au sort qui sera effectué entre les équipes de la division **HR** ayant fini première de leur poule **à la fin de la saison régulière des ICR 2019-2020.**

Pour un repêchage en R2, une liste de repêchage sera constituée par un tirage au sort qui sera effectué entre les équipes de la division **PR** ayant fini première de leur poule **à la fin de la saison régulière des ICR 2019-2020.**

C. Création d'une liste de repêchage D1-R3

Les championnats départementaux n'ayant pas atteint le même stade lors de la saison 2019/2020, la CSR s'appuiera sur chacun des comités pour la sélection des équipes repêchable provenant de leur division la plus haute (D1 ou pré-régionale).

Il n'existe pas de critère objectif pouvant déterminer le choix des équipes de D1 ou pré-régionale susceptibles de monter en ICR dans la mesure où les championnats départementaux n'ont pas tous été finalisés et n'ont pas tous le même format.

Afin de composer la liste de repêchage, chaque comité proposera à la CSR une équipe (*susceptible d'évoluer en ICR*) issue de la division interclubs la plus haute de son Championnat Interclubs Départemental lors de la saison 2019-2020.

Les comités ayant terminé leur championnat interclubs 2019-2020 devront nous proposer leur équipe vainqueur. Les comités n'ayant pas terminé leur championnat interclubs 2019-2020 devront nous proposer l'équipe de leur choix en justifiant leur décision auprès de la CSR.

Un tirage au sort sera effectué entre ces 8 équipes afin d'établir l'ordre de cette liste de repêchage de la place 1 à la place 8. Le repêchage sera effectué en débutant par la place 1 puis 2 puis 3...

D. Repêchage supérieur à 8 équipes

En cas de désistement **de plus de 8 équipes** pour la saison 2021-2022, le repêchage de la 9ème équipe se fera par provenance. (*Ex : Si une équipe du comité 91 ne souhaite pas se réinscrire pour la saison prochaine, elle sera remplacée par une équipe de ce même comité*). Le choix d'équipe repêchée se fera par le comité en question au regard des critères qu'il explicitera le cas échéant.

3. Constitution des poules d'ICR 2021-2022

La composition des poules se fera sous forme de tirage au sort.

Les différents chapeaux (par division) de ce tirage au sort seront :

- **Chapeau 1** : regroupe les équipes ayant fini 1ère et 2ème de leur poule lors de la **saison 2019-2020**
- **Chapeau 2** : regroupe les équipes ayant fini 3ème et 4ème de leur poule lors de la **saison 2019-2020**
- **Chapeau 3** : regroupe les équipes ayant fini 5ème et 6ème de leur poule lors de la **saison 2019-2020**

**Les équipes ayant été repêchées pour la constitution des poules de la saison 2020-2021 feront automatiquement parties du chapeau 3.*

Critère de provenance supplémentaire : Interdiction d'avoir plus de deux équipes d'un même comité dans la même poule. Le CSR se réserve le droit d'intervenir deux équipes afin de respecter ce critère de provenance.

4. Modalités d'inscription

Les inscriptions se feront par voie numérique. Un questionnaire d'inscription sera envoyé par email aux présidents de club au plus tard le **vendredi 9 juillet 2021.**

La date limite d'envoi à la ligue des réponses au questionnaire pour la **saison 2021-2022** est fixée au **lundi 23 août 2021**.

Le tirage au sort des poules d'ICR effectué sous la surveillance du JA principal sera diffusé en direct le vendredi 27 août.

Les répartitions des journées de réception seront transmises dans la semaine qui suit le tirage au sort.

5. Droits d'engagement du championnat interclubs

Equipes **inscrites lors de la saison 2020-2021** : Gratuité de l'inscription

Equipes repêchées pour la saison 2021-2022 et **inscrites en ICD lors de la saison 2020-2021** : 120€ par équipe.

6. Officiels techniques

6.1. Juge-arbitre principal des ICR

Pour la saison 2021/2022, le Juge-Arbitre Principal nommé par la LIFB est Maximilien VIOUX. (cf Art 1.5 du Règlement des ICR)

6.2. Juges-arbitres adjoints

Toutes les journées d'ICR, des divisions R1 et R2, devront être obligatoirement encadrées par un Juge-Arbitre adjoint de grade Ligue Certifié minimum.

Au moment de son inscription, les équipes des divisions R1 et R2 doivent proposer un (ou plusieurs) Juge-Arbitre et lui faire remplir le **formulaire d'engagement juge-arbitre en ligne** envoyé par la Ligue Ile-de-France de Badminton. La date limite d'envoi de l'engagement juge-arbitre pour la **saison 2021-2022** est fixée au **lundi 23 août 2021**.

La Ligue se chargera des désignations des juges-arbitres sur les différentes journées. Elle désignera également, **dans la mesure du possible**, des juges-arbitres sur les journées de la division R3.

6.3. Arbitres

Pour la saison 2021-2022, **aucun engagement d'arbitre ne sera demandé** aux équipes inscrites en ICR quelle que soit la division. La CLOT se chargera des **désignations des arbitres** sur les journées d'ICR sur les divisions R1 et R2. Les matchs de la division R3 ne seront pas arbitrés.

L'indemnisation des arbitres sera prise en charge par la LIFB et sera calculée comme suit :

- Arbitrage d'une journée : 50€ + frais de déplacement (si l'arbitre ne suit pas son équipe*)
- Arbitrage d'une demi-journée : 25€ + frais de déplacement (si l'arbitre ne suit pas son équipe*)

*Les arbitres seront contactés par la CLOT en début de saison pour remplir un formulaire en ligne de leurs desideratas. Ils auront la possibilité de suivre une équipe durant toute la saison des ICR s'ils le souhaitent. Les frais de déplacement ne seront pas pris en charge par la LIFB si tel est le cas. Les arbitres indiqueront également leurs disponibilités sur les différentes journées, ainsi que leur souhait d'officier sur une demi-journée ou une journée entière selon les dates.

Par ces changements (suppression des arbitres en R3, désignations des arbitres par la CLOT et prise en charge des indemnisations par la LIFB), la LIFB souhaite faciliter l'organisation des clubs en les déchargeant de la recherche d'arbitre pour chaque journée d'interclubs. En contrepartie, les clubs doivent cependant construire une politique incitative à la formation d'officiels techniques (juges-arbitres,

arbitres, juges de ligne) en cohérence avec leur projet sportif, afin d'alimenter le nombre d'OT sur le territoire francilien et que toutes les compétitions puissent continuer à s'organiser.

Le coût des indemnisations des arbitres est entièrement pris en charge par la LIFB pour la saison 2021/2022. Cependant, ce coût sera progressivement repris en charge par les clubs via l'augmentation des frais d'inscription des équipes durant les saisons suivantes.

7. Modalités des phases finales 2021-2022

Tous les comités devront transmettre à la Ligue les résultats de leur championnat interclubs départemental au plus tard le lundi 4 avril 2022.

Lors de la 7ème journée nommée « phases finales », hormis les équipes classées 6ème de poules, TOUTES les équipes de chaque division effectuent des rencontres de classement.

Les équipes seront réparties en 8 niveaux et chaque niveau sera composé de 1 à 4 groupes.

Vous retrouverez toutes les modalités de ces phases finales dans l'**Annexe 7 du Règlement des ICR**.

8. Droit de consignation

Dépôt d'une réserve ou d'une réclamation => **50€** auprès de la CSR

Dépôt pour une contestation de décision de la CSR ou d'une instance départementale : Saisir la Commission Régionale des Réclamations et des Litiges => **86€**

9. Dates de mise à jour des classements

Les classements seront mis à jour 10 jours avant chaque journée d'ICR (le jeudi précédant la semaine comprenant la journée)

10. Conditions sanitaires – COVID 19

10.1. La CSR et le Juge-Arbitre seront attentifs aux évolutions de la crise sanitaire du Covid-19. Les gestes barrières ainsi que les préconisations des instances fédérales seront respectés.

10.2. Toutes modifications des conditions habituelles de jeu seront soumises à validation des Juges-Arbitres (Principal et Adjointes).

10.3. Le comité d'organisation, avec l'accord des Juges-Arbitres, se réserve le droit de refuser la participation d'un joueur ou d'une équipe s'il(s) ne respecte(nt) pas les recommandations en vigueur.

11. Contacts

Contact pour la CSR : interclubs@lifb.org ou au 01 81 70 61 35

Contact Juge-Arbitre principal des ICR (**à joindre en cas d'urgence uniquement le week-end**), Maximilien VIOUX : maximilien1911@hotmail.fr - 06.86.20.24.09